

UN ÉCHANGE SIMILAIRE DU CÔTÉ DE BASSINS

Un échange de zone à bâtir similaire est également sur le point de se conclure sur le district de Nyon, entre les communes de Bassins et de Chésereux. En effet, la parcelle du Grand Chaney, zone de villas à Bassins totalisant plus de 10 000 m² est passée en zone agricole en fin d'année dernière pour permettre à Chésereux d'effectuer de nouvelles constructions. Le plan a été approuvé par le canton mais pas encore mis en vigueur, car il y a encore des oppositions à traiter. Bassins a alors convenu de vendre les droits à bâtir de 5073 m² à Chésereux. Le montant sera versé en une fois par l'intermédiaire des propriétaires lors de la délivrance des permis de construire des logements prévus selon les plans communaux validés par le canton: «*Nous vendons les droits à bâtir de cette surface à Chésereux pour compenser la perte financière du déclassement de notre terrain zone villas à Bassins*», explique Didier Lohri, syndic. Les droits à bâtir du reste de la zone du Grand Chaney sont affectés à un projet de zone artisanale à Arzier selon la planification régionale et intercommunale prévue. ○